

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le ministère public neuchâtelois communique aux rédactions de RTN et Arcinfo :

### **Interpellation du 29 octobre 2019 au Conseil général de La Chaux-de-Fonds au sujet de la situation sur Pouillerel.**

Lors de l'audience de conciliation tenue devant le Ministère public le 26 juin 2020, l'interpellateur a reconnu que la mention de « coupe de bois à des endroits illicites » dont il avait fait usage avait été formulée de manière malheureuse sans qu'aucun document n'ait démontré cette illicéité.

Après cette reconnaissance, l'agriculteur qui avait déposé plainte l'a retirée et l'affaire a été classée.

Vu l'arrangement survenu et la clôture de l'instruction qui s'en est suivie, aucune autre information ne sera donnée.

La Chaux-de-Fonds, le 26 juin 2020

Le procureur général suppléant

Nicolas Aubert